

**PGE Garonne-Ariège**  
**Commission de concertation et de suivi**  
**Groupe thématique « Suivi-Evaluation »**  
**du jeudi 16 juillet 2009, à 9 h 30, à Agen**

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une présentation du contexte et du programme général de la révision du PGE Garonne-Ariège, les points suivants seront successivement abordés :

- 1- Objectifs de l'évaluation,
- 2- Démarche d'évaluation, en particulier :
  - choix des acteurs consultés sur entretien individuel,
  - choix des partenaires ciblés pour l'enquête sur questionnaire,
- 3- Organisation de la mission et calendrier prévisionnel.

---

**1. LES OBJECTIFS DE L'EVALUATION**

---

**1.1- La finalité de l'évaluation**

Avant d'engager la révision du PGE, le Sméag souhaite en réaliser une évaluation, avec l'objectif de tirer tous les enseignements de la mise en œuvre de cette 1<sup>ère</sup> génération de programme.

Par l'analyse de son environnement (en particulier institutionnel et réglementaire), ainsi que de sa mise en œuvre et des résultats de ses actions, l'évaluation doit apporter des informations et des appréciations permettant des améliorations au moment de la conception du nouveau PGE.

**1.2- Le champ de l'évaluation**

Le champ de l'évaluation est constitué des actions et de l'organisation mises en œuvre dans le cadre du PGE depuis sa validation en février 2004 et jusqu'en juin 2009.

**1.3- Les questions évaluatives**

Les questions évaluatives se rattachent aux critères de jugement de pertinence, cohérence, efficacité et efficience du programme. Ces termes sont précisés au glossaire joint en annexe.

**1.3-1. Sur la pertinence du PGE** (*adéquation objectifs // questions à traiter*)

- Le PGE couvre-t-il l'ensemble des enjeux relatifs à l'étiage ? (période, nature, usages, fonctions, ...)
  - Les missions assurées actuellement par le PGE sont-elles à même de répondre aux évolutions prévisibles compte tenu des changements à attendre dans son environnement à court terme (politiques agricole, énergétique, DCE, nouveau Sdage...), comme à moyen ou long terme (évolutions démographiques, changements globaux climatiques, hydrologiques...).
- Le PGE est-il suffisamment bien « outillé » pour les anticiper ? (connaissance, donnée, procédure, moyens, ...)

- Les objectifs du PGE sont-ils suffisamment précis pour ne pas interférer avec d'autres domaines, comme celui de la gestion de crise des plans d'actions « sécheresse » des préfets ?
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation du PGE sont-ils pertinents ? (définis au sein d'un cahier des charges validé par la Commission planification du Comité de bassin)

### **1.3-2. Sur la cohérence du PGE**

**Cohérence interne** (*correspondance entre objectifs propres au PGE*):

- Dans quelle mesure les interventions du PGE sont-elles bien complémentaires ?  
Y aurait-il des priorités (une hiérarchie) à établir dans les actions du PGE par rapport à leur contribution aux objectifs assignés ?
- Les moyens d'animation sont-ils adaptés aux ambitions du PGE ?

**Cohérence externe** (*correspondance entre objectifs propres au PGE // ceux d'autres politiques*) :

- Comment le PGE s'articule-t-il avec les autres politiques (préexistantes ou ayant évolué en cours de PGE), en particulier : le plan climat ; la politique énergétique française ; la politique agricole ; la mise en œuvre de la DCE.
- Comment le PGE s'articule-t-il avec les actions menées par les autres instances en charge de la gestion des milieux aquatiques ?

### **1.3-3. Sur l'efficacité du PGE** (*atteinte objectifs // réalisations et effets attendus*)

- Les objectifs fixés pour chacune des actions prévues ont-ils été atteints ? Et selon quels mécanismes ?
- Dans quelle mesure le PGE a-t-il permis de mobiliser les partenaires (qui, quand, comment et pourquoi se sont-ils mobilisés ou pas) ?
- Dans quelle mesure le PGE a-t-il permis de mettre en commun et de valoriser les données utiles existantes et détenues par les différents membres de la Commission de suivi et de concertation ?
- La démarche PGE a-t-elle contribué à l'amélioration de la connaissance ?  
L'amélioration de la connaissance permet-elle une plus grande appropriation, consolidation et partage de la donnée par l'ensemble des partenaires ?  
L'amélioration de la connaissance a-t-elle permis une meilleure aide à la décision ? (donc meilleure efficacité et efficience)
- Le PGE a-t-il des effets socio-économiques ? Sont-ils mesurés ?

### **1.3-4. Sur l'efficience du PGE** (*effets // coût « raisonnable »*)

- Pour un même budget, aurait-on pu obtenir plus d'effets ?

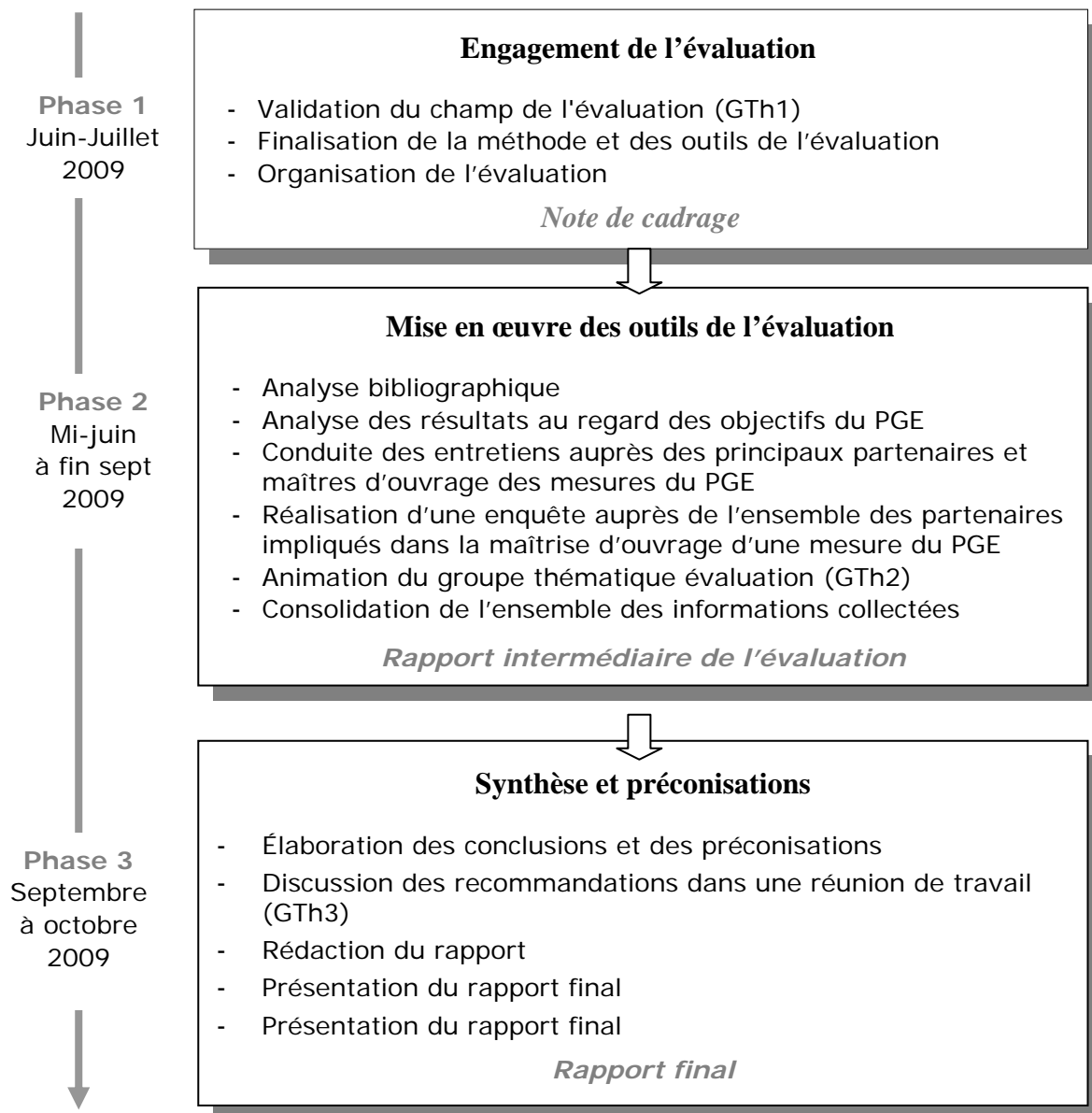
---

## 2. LA DEMARCHE D'EVALUATION

---

### 2.1- La démarche globale

L'évaluation sera conduite en trois phases de la façon suivante :



### 2.2- Le détail des outils

Quatre outils seront mobilisés pour le traitement des questions évaluatives :

- l'analyse documentaire
- les entretiens individuels
- l'enquête auprès de certains partenaires
- des réunions du Groupe thématique « suivi-évaluation »

Selon les questions évaluatives, seront utilisés de manière spécifique un outil, ou une combinaison d'outils.

## L'analyse documentaire

Deux types de documents seront analysés :

- Les documents relatifs à la mise en œuvre du PGE : les rapports annuels de suivi du PGE (2004-2005, 2006-2006, 2008) et les bilans de campagne de soutien d'étiage, mais aussi les comptes rendus des différentes instances de suivi du PGE, les données financières, ...

Cette analyse permettra notamment de recenser et d'apprécier les actions et résultats du PGE au regard de ses engagements.

- Les documents relatifs aux autres politiques ou programmes (politique agricole, politique énergétique, « climat », DCE, Sdage, etc...) qui peuvent interférer avec le PGE.

Cette analyse permettra de préciser les évolutions du contexte et d'examiner dans quelle mesure le PGE reste pertinent, a dû s'adapter ou devra s'adapter à ces évolutions.

## Les entretiens individuels

Des entretiens individuels auprès des principaux partenaires ou maîtres d'ouvrage des actions du PGE permettront de recueillir le point de vue des personnes concernées relativement à chacune des questions évaluatives.

Ces entretiens seront **menés en deux temps** :

- une première partie portera sur le bilan de la mise en œuvre du PGE,
- une seconde partie plus prospective portera sur les évolutions en cours ou prévisibles et sur la façon dont le prochain PGE devra s'y adapter.

Menés de façon semi-directive, les entretiens permettent d'obtenir une information plus approfondie que les réunions du groupe thématique « suivi-évaluation ».

De l'ordre d'une vingtaine, ces entretiens pourraient concerner prioritairement les « signataires » du protocole de gestion d'étiage.

L'échantillon des personnes à rencontrer sera établi de façon à représenter d'une part les différents types d'acteurs, d'autre part les différents territoires.

## L'enquête

Constituée essentiellement de questions fermées, l'enquête par questionnaire complète les informations collectées via le groupe de travail et les entretiens par une approche « statistique » des opinions exprimées.

Les thèmes de l'enquête seront définis de manière à répondre aux questions évaluatives. La liste des destinataires est à établir avec le Sméag en liaison avec le groupe thématique « suivi-évaluation ».

Le questionnaire sera disponible sous la forme d'un formulaire Internet. Les destinataires en seront informés par courrier ou par un e-mail proposant un lien direct vers le formulaire.

### Les réunions du groupe thématique « suivi-évaluation »

Souhaitant engager une réflexion participative, le Comité de concertation et de suivi du PGE a mis en place un groupe thématique « suivi-évaluation ». Ce groupe de travail sera mobilisé à trois reprises dans cette évaluation :

Phase	N°	Objet
Phase 1	GTh1	Valider et affiner les questions évaluatives et la démarche proposée
Phase 2	GTh2	Enrichir les constats de l'évaluation
Phase 3	GTh3	Débattre des recommandations proposées pour la révision du PGE

---

### 3. L'ORGANISATION DE LA MISSION

---

#### L'organisation de l'équipe MC2 consultants

Sylvie IRIS	Direction de la mission
Jean Baptiste IRALOUR	Consultant sénior : interviendra dans toutes les phases de la mission
Fanny CAZAUX	Consultant junior : réalisera une partie des travaux de terrain et sera en particulier chargée de la mise en œuvre et de l'exploitation de l'enquête.

**Le calendrier de l'évaluation** ci-dessous est donné à titre indicatif. Il sera actualisé au fur et à mesure du déroulement de la mission.

Tâches	Période
Réunion de démarrage - Réunion du Groupe thématique GTh1	16 juillet 2009
Choix des acteurs à rencontrer et des personnes ou instances destinataires de l'enquête	16 juillet 2009
Finalisation des outils : grilles d'entretiens et questionnaire d'enquête	19 juin - 16 juillet 2009
Analyse documentaire	19 juin - 16 juillet 2009
Déroulement des entretiens	1 <sup>er</sup> juillet – 15 septembre 2009
Déroulement de l'enquête	20 août – 15 septembre 2009
Remise du rapport intermédiaire d'évaluation	20 septembre 2009
Animation du Groupe Thématique GTh2 : Consolidation des informations	30 septembre 2009
Rédaction du pré-rapport et formulation de recommandations	1 <sup>er</sup> au 15 octobre 2009
Animation du Groupe Thématique GTh3 : Discussion des recommandations	20 octobre 2009
Remise et présentation du rapport final	30 octobre 2009

---

## ANNEXE : LE GLOSSAIRE DE L'EVALUATION

---

**Question évaluative** : question posée par le commanditaire dans le cahier des charges de l'évaluation et à laquelle l'évaluateur devra apporter une réponse.

Les questions comportent en principe trois dimensions : **descriptive** (que s'est-il passé ? et comment ?), **causale** (dans quelle mesure ce qui s'est passé est-il réellement un effet de l'intervention ?) et **normative** (l'effet est-il satisfaisant ?). Une évaluation comprend généralement plusieurs questions.

La formulation des questions est essentielle, elle doit être ajustée aux attentes (utilité), compatible avec les moyens alloués à la recherche des réponses, avec les méthodologies de réponses possibles et avec les calendriers de collecte des informations nécessaires (faisabilité).

**Critère d'évaluation** : caractère, propriété ou conséquence de l'intervention publique sur la base duquel sera formulé un jugement. Un critère d'évaluation doit être explicite, c'est-à-dire qu'il doit faire clairement apparaître ce qui fait que l'intervention sera jugée meilleure ou moins bonne. **Quatre critères** sont fréquemment employés en évaluation la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience.

**Pertinence** adéquation entre les objectifs explicites de l'intervention et les questions environnementales ou socio-économiques à traiter.

**Cohérence** on distingue la cohérence interne et externe. La cohérence **interne** est la correspondance entre les différents objectifs d'une même intervention. La cohérence **externe** est la correspondance entre les objectifs de l'intervention et ceux des autres interventions publiques qui interagissent avec elle.

**Efficacité** atteinte des objectifs par l'obtention des réalisations et des effets attendus. Par exemple : l'objectif en terme d'économie de l'eau potable sur la période estivale est atteint à 85 %. L'efficacité peut aussi être appréciée en répondant par exemple à la question : « aurait-on pu obtenir plus d'effets en organisant la mise en œuvre de façon différente ? »

**Efficience** s'intéresse au fait que les effets ont été obtenus à un coût « raisonnable ». L'efficience peut être appréciée en répondant, par exemple, aux questions suivantes : « aurait-on pu obtenir plus d'effets pour un même budget ? », « d'autres interventions ont-elles obtenu les mêmes effets pour un coût inférieur ? ».

**Réalisation** ce qui est financé et accompli avec l'argent alloué à l'intervention

**Résultat** les résultats sont observables dès la fin de la mise en œuvre d'une action. Les opérateurs peuvent connaître les résultats et en faire un suivi régulier.

**Impact** on les désigne également par le terme de "résultats durables", ils désignent les évolutions observées en terme économique, social et environnemental. Les impacts peuvent être positifs ou négatifs, attendus ou inattendus.

**Effet** changement environnemental ou socio-économique résultant directement ou indirectement de l'intervention. Les effets comprennent les résultats et les impacts